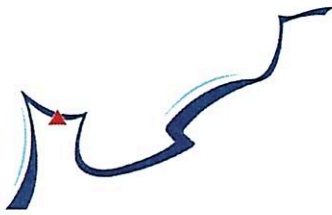


## PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Cherbourg-en-Cotentin, le 22 mai 2019  
N° 39 /PREMAR MANCHE/AEM/NP



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD

Division « action de l'État en mer »

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant commission d'officier habilité au recueil d'éléments auprès du capitaine d'un navire  
suite à une avarie ou un accident de mer

-

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

**Vu :**

- le code de l'environnement, notamment les articles L. 218-72 et R. 218-8 ;
- le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer.

**Sur proposition** du directeur du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de  
Gris-Nez.

**Considérant** que le lieutenant de vaisseau de réserve Didier Payen a reçu la formation nécessaire  
et présente les connaissances suffisantes pour l'exercice des fonctions d'officier de  
permanence dans un centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage.

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>.

Le lieutenant de vaisseau de réserve Didier Payen est commissionné au recueil d'éléments auprès du  
capitaine d'un navire victime d'une avarie ou d'un accident mentionnés à l'article L. 218-72 du code de  
l'environnement.

Article 2.

Le directeur du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Gris-Nez (CROSS  
Gris-Nez) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes  
administratifs électronique de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord  
([www.premar-manche.gouv.fr](http://www.premar-manche.gouv.fr)).

Le vice-amiral d'escadre Philippe DUTRIEUX  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- CROSS Gris-nez

COPIES :

- DIRM MEMN
- DPMM BALARD
- Archives (AEM n° 1.3.3.3. - chrono)